Département du Rhône – 69

COMMUNE DE LETRA

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE 2 : EAU POTABLE – PROTECTION INCENDIE

PLAN DU RESEAU

Création prescrite le :	10 Décembre 2001
Arrêtée le :	21 Décembre 2009
Approuvée le :	14 Mars 2011
Exécutoire à compter du:	

atelier de l'a.R.u.e.

PREAMBULE

La commune de Létra est alimentée en Eau Potable par le syndicat intercommunal des eaux du canton du Bois d'Oingt.

1 - Organisation de l'alimentation en eau potable

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société de Distributions d'Eau Intercommunales (S.D.E.I.), en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er juin 2005. La durée du contrat est de 10 ans et prendra fin le 31 mai 2015.

Les prestations confiées à la société de distributions d'eau intercommunales sont les suivantes :

- La gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
- La gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client.
- La mise en service des branchements.
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages, de la voirie, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.
- Le renouvellement des branchements, des canalisations < 6 m, des compteurs, des équipements électromécaniques.

La collectivité prend en charge le renouvellement des canalisations, des clôtures et le génie civil.

Les ressources

L'eau distribuée aux abonnés du syndicat provient des puits d'alimentation situés sur les communes de Quincieux et d'Ambérieux mais aussi du puits Divin situé sur Anse.

Cette eau subit un traitement d'élimination du manganèse, ainsi qu'une désinfection à l'usine du Jonchay, située à Anse.

Le réseau syndical

A partir des puits de captage, l'eau est refoulée jusqu'aux 12 réservoirs du réseau.
La distribution est assurée par un réseau en partie maillé, long de 199 km, qui compte 4 stations de pompage et un surpresseur.

Evolution	2004	2005	2006	2007
Abonnés (nombre)		3 114	3 199	3 262
Volume acheté à « Saône Turdine » (m3)	504 321	518 797	545 667	514 183
Volume distribué (m3)	498 902	512 783	539 581	508 367
Consommation facturée (m3)	347 111	340 372	342 527	338 101
Pertes du réseau (m3)	151 791	172 411	197 054	170 266

La population concernée par le service au dernier recensement était de 6 880 habitants.
Malgré une croissance régulière du nombre d'abonnés avec un taux annuel de 2%, on constate en 2007 une baisse globale de la consommation se situant à 103 m3 par abonné.

On relèvera par ailleurs les pertes très élevées du réseau qui est estimé en 2007 à **170 266 m3.**
Malgré une diminution de 27 000 m3 depuis 2006, cela représente une perte de **52 m3** par abonné.
En outre en 2007, il reste **362 branchements plombs** avec un taux de renouvellement de 10% par an.

Le réseau communal

Le territoire est desservi par un réseau structuré suivant 3 étages :

Le haut service traverse le territoire communal le long de l'emprise de la voie ferrée.
Il s'agit d'une conduite en fonte de 250 mm depuis laquelle est connecté le bas service, au niveau du hameau de Bagny, du Moulin et Au Pont.

Le bas service est essentiellement structuré en 80 mm fonte, excepté dans ces parties terminales refait à neuf en 100 mm. Il dessert :

- au Nord, Le Durand et la Burie et le bourg via la rd 385,
- au sud, le Néanne

Le moyen service est alimenté depuis le réservoir du crêt de Tier, d'une capacité de 50m3. La conduite fonte de 80 mm dessert dans la descente les hameaux de Lancelot, du Merlier, avec un embranchement au Guillon :

- d'une part, via un réducteur, vers les hameaux du Sornel, le Farginet, Chavany et Le Lachal en bout de réseau.
- d'autre part en direction des hameaux de la Roche et Chez le bois jusqu'au réservoir principal de 300 m3 et des réservoirs secondaires de 50 m3 chacun.

Depuis le Rempart et la station de pompage, le moyen service dessert le hameau du Badier par une conduite de 80 mm en fonte, puis le hameau de Jérusalem en PVC diam 24/32 mm en bout de réseau.

La qualité

La qualité de l'eau est soumise aux obligations du Code de la Santé Publique. Tout au long de l'année, les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales (DDASS) du Rhône procèdent à des contrôles réglementaires.
La qualité de l'eau distribuée a été contrôlée au cours de l'année 2007 par 28 analyses bactériologiques et 35 analyses physico-chimiques, ce qui correspond à la mesure de 138 paramètres bactériologiques et 370 paramètres physico-chimiques.
La qualité des eaux distribuées a respecté en 2007 les normes de potabilité.

Situation dans l'hypothèse d'une urbanisation du P.L.U.

Rappelons que les orientations du PLU proposent un resserrement de l'urbanisation dans les secteurs équipés, en estimant l'évolution prévisible de la population.
Fin 2009, la population est évaluée à **850 habitants** pour **255 résidences** principales, soit une moyenne de 3 personnes par logement.
Les hypothèses d'urbanisation nous donnent la progression de population par secteur, de court à long terme.

Sur les zones urbaines : Urbanisation à court et moyen terme

	Surface (m²)	SHON estimée	Logements	Population
Zone Ua				
Sur 2 parcelles	2100	480 m²	2 à 4	5 à 10
Servitude 1	4 345	Suivant projet	10	24
TOTAL	**6 953**	**nc**	**12 à 14**	**29 à 34**

Les constructions nouvelles sont orientées uniquement sur la zone Ua du PLU et est limitée à 3 parcelles, pour une capacité comprise entre **12 et 14 logements**.

<u>Sur le bourg et les hameaux :</u> Réhabilitation à moyen et long terme

	Nbre de constructions	Logements	Population
Zone Ua	**3**	**7 à 11**	**17 à 26**
- Maisons Sivelle et Moncorger	2	6	
- Divers	1	1 à 5	
Zone Nh	**24**	**24 à 30**	**57 à 72**
- 13 secteurs			
Zone As	**6**	**6**	**14**
- Servitudes du patrimoine agricole			
Total	**33**	**37 à 47**	**88 à 112**

Lors de l'inventaire du patrimoine agricole, la collectivité a pu estimer que sur les hameaux, 24 à 30 constructions pouvaient changer de destination ou être réhabilitées.

En comptant les divisions potentielles du bâti, le nombre de logements nouveaux ou à réhabiliter est estimé entre **37 et 47 unités**, ce qui correspond dans les faits à une création brute de **13 à 27 branchements** nouveaux.

Sur l'ensemble du territoire et à l'échéance du PLU, le total est estimé entre **304 et 320** branchements, pour **25 à 41 nouveaux**.
Cette évolution est centrée sur les secteurs équipés et semble compatible avec les ressources en eau.

2 - La protection contre les risques d'incendie

Le cadre réglementaire

Les prescriptions relatives à la capacité des réseaux sont les suivantes :

1- Protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation :
Ressources hydrauliques de 60 m³ à 90 m³/heure. Création d'une aire de stationnement près de l'hydrant lorsque la voie ne permet pas le croisement de deux véhicules *« poids lourds »*. Réalisation d'une aire de retournement dans le cas de voie en impasse d'une longueur supérieure à 60 mètres.

2 - Protection contre l'incendie dans les immeubles de grande hauteur :
Ressources hydrauliques de 240 m³/heure. Les hydrants de diamètre 100 mm ou 150 mm seront implantés tous les 100 mètres de façon alternée. Création d'une aire de stationnement près de l'hydrant lorsque la voie ne permet pas le croisement de deux véhicules « poids lourds ». Réalisation d'une aire de retournement dans le cas de voie en impasse d'une longueur supérieure à 60 mètres.

3 - Protection contre l'incendie dans les installations classées et dans les établissements recevant des travailleurs :
Ressources hydrauliques de 60 m³/heure à 600 m³/heure pour les zones industrielles très importantes. Les hydrants de diamètre 100 mm ou 150 mm seront implantés tous les 100 mètres de façon alternée. Création d'une aire de stationnement près de l'hydrant lorsque la voie ne permet pas le croisement de deux véhicules « poids lourds ». Réalisation d'une aire de retournement dans le cas de voie en impasse d'une longueur supérieure à 60 mètres.

L'organisation du réseau

La protection incendie est assurée sur la commune par un double dispositif technique :

- **33 bornes incendie réparties sur le réseau d'eau potable,** dont la mise en œuvre et l'exploitation relèvent de la compétence communale.
- **des citernes** communales et **de réservoirs** privés accessibles pour le SDIS, sur les hameaux insuffisamment équipés.

Le dernier diagnostic des poteaux incendie montre que le bourg est suffisamment équipé mais que des faiblesses demeurent sur certains secteurs du territoire (Sornel, Les Remparts, Le Pont, Le Durand, La Burie,…).

Annexe : Diagnostic des bornes incendie

N°	Localisation	Ø conduite (mm)	Ø PI	Débit (m³/h)	Pression (bars)	Observations*
1	Chatillatard	100		74	7,5	Vidange
2	Le Vaillant	100		180	9,3	RAS
3	Le Tremblay	100		174	6,5	RAS
4	Cave coopérative	100		120	8	Poteau neuf
33	Sur rd 385	100		nc	nc	Poteau neuf
5	Caserne des Pompiers	100		120	11,5	
6	HLM OPAC	100		147	8	RAS
7	Vers le cimetière	60		65	8	RAS
8	Le Philippe	100		62	7,2	RAS

N°	Localisation	Ø conduite (mm)	Ø PI	Débit (m³/h)	Pression (bars)	Observations*
9	Lachal	60		10	7	< 60 m³/h
10	Chavany	60		12	11,5	< 60 m³/h
11	Le Farginet	60		11	7,5	< 60 m³/h
12	La Roche	60		10	7	< 60 m³/h - devis
13	Le Merlier	60		16	9	< 60 m³/h - devis
14	Lancelot	60		15	14	< 60 m³/h - devis
15	Le Sornel	60		40	5,8	< 60 m³/h - devis
16	Les Remparts	100		0	1,5	< 60 m³/h
17	Haut du bourg	60		8	3,8	< 60 m³/h
18	Place de l'Eglise	100		163	7	RAS
19	Vers l'école	100		174	8,6	RAS
20	La Gabaudière	100		47	13,2	< 60 m³/h
21	Usine Azedpack	100		30	13	< 60 m³/h
22	Le Pont	60		11	8,5	< 60 m³/h
23	Le Pont	60		5	5	< 60 m³/h
24	Cumelle	60		0	0	< 60 m³/h
25	Le Néanne	60		10	5	Pi cassé
26	Le Néanne	60		10	7	Pi cassé
27	Le Durand	60		6	10	Joint défectueux
28	La Burie	60		10	4	
29	Le Badier	60		10	6,5	
30	Létrette	100		19	10	Une protection béton
31	Bagny	60		36	5,5	Eau très sale
32	Zone Artisanale	150		90	7,5	RAS

Source : SDEI, Contrôle du parc des poteaux d'incendie communaux, Tableau récapitulatif, année 2006.

** Travaux de remise en état à envisager*

Mesures complémentaires

Ainsi, malgré des travaux réguliers réalisés par la collectivité visant à améliorer le service, la situation sur les secteurs périphériques a amené les élus à compléter le dispositif de protection par des réservoirs et cuves accessibles pour le SDIS :

- Lachal et Chavany : puisage dans l'étang et puits.
- Le Guillon, La Roche, Lancelot et le Merlier: puisage dans la citerne d'eau communale de 200 m3.
- Le Sornel, les Remparts et Haut du bourg : puisage dans piscine et puits.
- Le Pont, Cumelle et le Néanne : puisage communal sur l'Azergues et piscine.
- Le Durand : Puisage dans l'Azergues
- La Burie, le Badier, Létrette : réservoir d'eau du château des Bruyères
- Bagny : puisage dans l'Azergues à proximité.

Situation dans l'hypothèse d'une urbanisation du P.L.U.

Les orientations du PLU ont amené à reconsidérer la constructibilité du territoire notamment en fonction de la desserte des réseaux en eau potable et la protection incendie.

Ainsi, le zonage du PLU propose de limiter les constructions aux seuls secteurs suffisamment équipés (Ua et Ui), ou pouvant faire l'objet de travaux de renforcement dans des conditions satisfaisantes (2 AUi).
Les hameaux et secteurs périphériques insuffisamment protégés sont classés dans le PLU en zone naturelle (Nh) et ne peuvent voir de constructions nouvelles.
Les seuls changements de destination ponctuellement autorisés doivent permettre d'accompagner dans le temps, l'effort de réfection des branchements ou équipements.